

8.087 Groupe d'étude sur l'élaboration d'une norme mondiale pour les évaluations de la diversité génétique

RECONNAISSANT que l'IUCN est un chef de file mondial dans l'établissement de normes mondiales pour l'évaluation de la biodiversité ;

PRENANT ACTE de l'application réussie et généralisée de la Liste rouge des espèces menacées™ de l'IUCN et de la Liste rouge des écosystèmes de l'IUCN (et d'autres outils, par exemple la Liste verte, les Zones clés pour la biodiversité) aux niveaux national, régional et mondial, qui contribuent à informer et à catalyser l'action en faveur de la conservation de la biodiversité et des politiques en la matière ;

SOULIGNANT que des approches normalisées pour l'évaluation de la biodiversité peuvent améliorer la planification, l'action et le suivi, conformément au cadre « Évaluer, planifier, agir » de l'IUCN ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la diversité génétique est le niveau fondamental de la biodiversité, nécessaire à la résilience, à l'adaptabilité et à la survie à long terme des espèces et des écosystèmes ;

RECONNAISSANT EN OUTRE le rôle prépondérant de la diversité génétique dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA, en anglais) et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique, au même titre que les espèces et les écosystèmes ;

RECONNAISSANT AUSSI la valeur considérable et la vaste expérience des agriculteurs, des éleveurs et des chercheurs en matière de diversité génétique des espèces végétales cultivées et des animaux d'élevage domestiqués ;

APPRÉCIANT les travaux du Groupe de spécialistes de la génétique de la conservation de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) de l'IUCN, de *The Coalition for Conservation Genetics* (CCG, La Coalition pour la génétique de la conservation) et d'autres groupes pour piloter et établir les indicateurs génétiques du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris un indicateur principal, et les progrès réalisés vers un cadre d'évaluation des unités évolutives significatives ;

PRENANT ACTE AUSSI de l'absence de procédure ou protocole normalisé, global et adopté à l'échelle mondiale pour évaluer les menaces pesant sur la diversité génétique et y faire face, ainsi que l'impact possible de la perte de diversité génétique sur le risque d'extinction ;

RECONNAISSANT EN OUTRE les progrès scientifiques accomplis depuis des décennies et la disponibilité de techniques et de données permettant de quantifier, de cartographier et d'évaluer la diversité génétique des espèces et des populations au niveau mondial, de sorte que l'évaluation à grande échelle de la diversité génétique est techniquement réalisable et rentable, et que les connaissances génétiques peuvent contribuer aux actions de conservation ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres acteurs manquent souvent de capacités, de connaissances et d'orientations en matière de conservation de la diversité génétique ; et

PRÉOCCUPÉ par le déclin avéré de la diversité génétique des espèces et des populations, ainsi que par les prévisions de pertes futures de la diversité génétique fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, qui auront une incidence sur la viabilité des populations et des espèces ainsi que sur les contributions de la nature aux populations humaines, à la sécurité alimentaire, à la santé et au bien-être ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'IUCN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général et à la CSE de créer un groupe d'étude chargé d'élaborer, de tester et d'évaluer un cadre mondial normalisé pour l'évaluation de l'état de la diversité génétique des espèces et des populations, englobant à la fois la conservation et l'érosion, et d'inviter le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à y participer, le cas échéant.
2. DEMANDE au Directeur général et à la CSE de veiller à ce que le groupe d'étude produise un rapport public, qui sera présenté au Directeur général et à la CSE avant le Congrès mondial de la nature de 2029, et portera sur : les avantages, les difficultés et la faisabilité d'une procédure ou d'un protocole normalisé pour l'évaluation de la diversité génétique ; la détermination des connaissances actuelles, des paramètres et des seuils d'une telle évaluation ; la logistique, le type de données et le niveau de compétence requis, la conservation, le stockage, le partage et la disponibilité des données ; les institutions responsables ; et une feuille de route des calendriers et de l'échelle applicable des évaluations, l'applicabilité d'une évaluation normalisée de la diversité génétique en tant qu'indicateur principal pour l'Objectif A et la Cible 4 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, couvrant les espèces indigènes, sauvages et domestiques.
3. PRIE INSTAMMENT le Directeur général et la CSE de veiller à ce que ce groupe d'étude comprenne des membres possédant des compétences dans les domaines pertinents, notamment la génétique et la conservation, et tienne compte de l'équilibre géographique et de l'équilibre entre les genres.
4. PRIE INSTAMMENT les Membres, la société civile, les entreprises et d'autres acteurs de coopérer et de soutenir ce groupe de travail par des processus consultatifs inclusifs, des séminaires en ligne, des ateliers, des études, etc.
5. APPELLE les gouvernements, les ONG, les Peuples autochtones et les communautés locales, les institutions financières, les bailleurs de fonds et les entreprises à reconnaître qu'il est important d'évaluer et de suivre la diversité génétique des espèces sauvages et des espèces domestiques, de communiquer à son sujet et de la sauvegarder en tant qu'élément essentiel du développement durable, de la restauration écologique et des normes en matière de biodiversité.